

Tarifs de la journée

Prix ordinaire	100 €
Prix réduits étudiants (hors URS) et élèves avocats	50 €
Les professeurs et étudiants URS sont exonérés de droits d'inscription	
Déjeuner/Buffer	15 €

Responsable scientifique et organisation

Josiane Bigot, Conseiller à la Cour d'appel, Magistrat délégué à la formation de l'ENM

Quentin Urban, Maître de conférences, membre du Centre de droit de l'Entreprise de l'Université Robert Schuman

Avec le soutien des barreaux de Strasbourg, Colmar, Mulhouse et Saverne.

Contact : Aurélie Kraft - Centre de Droit de l'Entreprise

Tél. 03 88 14 30 23

e-mail : aurelie.kraft@urs.u-strasbg.fr

“ La représentation et la défense des intérêts

des salariés dans les procédures collectives

Les récentes réformes des procédures collectives en droit communautaire et en droit interne sont l'expression de la volonté du législateur de faciliter le redressement de plus d'entreprises et de préserver plus fortement les intérêts de créanciers. Mais la place et le rôle des salariés et de leurs représentants dans les procédures collectives semblent avoir été laissés au bord du chemin. Il ne faut pourtant pas pour autant en conclure qu'une étude sur la représentation et la défense des intérêts des salariés se révélerait sans contenu et sans enjeux. En effet, le silence des nouveaux textes est aussi signifiant d'un renouvellement de la façon dont le législateur perçoit l'implication des salariés et tient compte de leurs intérêts dans de telles procédures. Mais, cette discrétion législative risque de rencontrer des résistances. En effet, dans une économie nationale où 70 % des entreprises ont pour activité principale la prestation de services, il est probable que de nombreux salariés et leurs représentants seront tentés de prendre plus activement part aux procédures. Ce sera alors au juge de prendre en compte leurs intérêts à l'occasion des décisions qui feront ou déferont l'entreprise. L'étude de la jurisprudence sera alors révélatrice de cette délicate mission.

”

24 novembre 2006

Journée d'étude

Amphithéâtre Carré de Malberg

Faculté de droit,

1 place d'Athènes - Strasbourg

Organisation :
Centre de Droit de l'Entreprise, Université Robert Schuman
Service de la formation continue ENM
de la Cour d'appel de Colmar

Patronage :
Association Française de Droit du Travail (AFDT)

Partenariat :
Juridiction du travail du Land de Bade Wurtemberg
Université de Fribourg en Brisgau

Matin

Présidence : Yves Chagny, Conseiller doyen de la chambre sociale de la Cour de cassation, Vice-président de l'Association Française de Droit du Travail (AFDT)

8 h 30 Accueil des participants

9 h 00 Ouverture du colloque
Allocution d'Alain Nuée, Premier Président de la Cour d'appel de Colmar

9 h 15 Présentation de la problématique de la journée
Antoine Lyon-Caen, Professeur à Paris X Nanterre, Directeur d'étude à l'EHESS

9 h 30 “Les salariés et leurs représentants, acteurs des procédures collectives”
Intervention : Charley Hannoun, Professeur à Cergy Pontoise.
Discutant : Jean Luc Vallens, Magistrat et Professeur associé à l'Université Robert Schuman, Strasbourg
Témoignage : Ralph Blindauer, Avocat au barreau de Strasbourg et Metz

10 h 15 Débat

10 h 30 Pause

10 h 45 “La protection des intérêts individuels des salariés dans les procédures collectives en France et en Allemagne”
Intervention principale : Jochen Bauerreis, Avocat et Maître de conférences à l'Université Robert Schuman, Strasbourg, Chargé de cours à l'Université de Fribourg en Brisgau
Discutants : Doktor Barbara Kramer, Présidente de l'Arbeitsgericht de Fribourg en Brisgau
Benoit Jobert, Conseiller à la chambre sociale de la Cour d'appel de Colmar

12 h 00 Débat

12 h 30 Déjeuner/Bufferet
Salle Alex Weill, 5^e étage de la Faculté de droit 1, Place d'Athènes, Strasbourg

Après-midi

Présidence de l'après-midi : Antoine Jammaud, Professeur à l'Institut d'Études du Travail de Lyon II, Président de l'Association Française de Droit du Travail (AFDT)

14 h 15 Reprise des travaux
“Intérêt des salariés, nouvelles formes d'organisation des entreprises et procédures collectives”
Intervention : Quentin Urban, Maître de conférences, Centre de droit de l'entreprise à l'Université Robert Schuman, Strasbourg
Discutante : Elsa Peskine, Maître de conférences à Paris XII

15 h 00 Débat

15 h 30 Pause

15 h 45 “La décision relative à l'avenir de l'entreprise et la protection des intérêts de salariés et de l'emploi”
Introduction : Antoine Lyon-Caen, Professeur à Paris X Nanterre
Intervention principale : Jean Philippe Haehl, Professeur à l'Université Lyon III
Discutants : Henri José Legrand, Avocat à Paris et Christian Le Gall du Tertre, Professeur à Paris VII

17 h 00 Conclusion : Yves Chagny, Conseiller doyen à la chambre sociale de la Cour de cassation

17 h 30 Fin des travaux